



Mise à jour sur la COVID-19 pour les membres de l'ACHD 25 juin 2020

La mise à jour de l'ACHD sur la COVID-19 de cette semaine sera l'édition finale des mises à jour hebdomadaires. Nous espérons que les renseignements qui ont été fournis au cours des trois derniers mois ont été utiles aux hygiénistes dentaires alors qu'ils naviguaient à travers les mesures de lutte contre la pandémie des gouvernements fédéral et provinciaux. Nous continuerons de fournir aux membres des mises à jour à l'égard de la COVID-19, mais elles seront moins fréquentes et rédigées en fonction de la venue d'annonces ou de nouveaux changements.

L'ACHD est ici pour vous aider

Lisez nos dernières mises à jour :

www.achd.ca/alertesdesecurite

Faites-nous parvenir un courriel à alertes@achd.ca

Cher membre,

Soutien en matière de santé mentale et de dépendance

Homewood Health, le Programme d'aide aux membres et à leurs familles (PAMF) de l'ACHD, a été sélectionné par Santé Canada comme partenaire principal d'un projet entièrement financé par Jeunesse, J'écoute et Stepped Care Solutions pour bâtir et offrir l'Espace mieux-être Canada (Wellness Together Canada) <https://ca.portal.gs/?lang=fr-ca> un portail en ligne permettant à tous les Canadiens touchés par la COVID-19 d'accéder à du soutien en matière de santé mentale et de dépendance. Une gamme de services de soutien est offerte, allant de renseignements et de ressources aux applications autonomes sur la santé mentale, et de soutien par les pairs aux services de conseils en direct par téléphone ou par vidéoconférence. L'ACHD encourage tous les membres ayant besoin de soutien en matière de santé mentale et de dépendance à accéder à ce programme. Bien sûr, le PAMF de l'ACHD continuera d'être là pour vous si vous avez besoin d'aide au-delà de la période du programme d'aide financé par le gouvernement fédéral.

.../2

THE CANADIAN DENTAL HYGIENISTS ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES HYGIÉNISTES DENTAIREs

1122 Wellington St W, Ottawa, ON K1Y 2Y7 Tel. 613-224-5515 Fax 613-224-7283
info@cdha.ca Toll Free 1-800-267-5235 www.cdha.ca

Tenue de dossiers en lien à la COVID-19

Comme vous le savez, plusieurs changements ont été effectués aux exigences en matière d'équipement de protection individuelle (ÉPI) en raison de la pandémie de la COVID-19. L'ACHD rappelle à tous les hygiénistes dentaires de documenter l'utilisation d'ÉPI porté durant les rendez-vous (niveau du masque, type de masque, écran facial, type de blouse, etc.) ainsi que tous les protocoles de désinfection utilisés (produits utilisés, périodes creuses, etc.).

Mise à jour sur la Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Alors que la profession dentaire continue sa réouverture partout au Canada, le gouvernement fédéral a prolongé la PCU de huit semaines supplémentaires. Nous avons appris que l'Agence du revenu du Canada a amorcé des enquêtes auprès d'entreprises, y compris des cabinets dentaires, pour déterminer si les employés retournent au travail lorsqu'ils sont rappelés de leur mise à pied. Il est peut-être opportun de consulter les [Questions et réponses en matière de la Prestation canadienne d'urgence](#) pour veiller à ce que vous continuiez à être admissible. Si vous déterminez que vous avez été payé en trop, veuillez lire la page de [Retour ou remboursement de la Prestation canadienne d'urgence](#).

Mise à jour pour les femmes enceintes et les nouvelles mères

Cette semaine, l'ACHD a participé à une rencontre avec le directeur des politiques du bureau de la ministre Carla Qualtrough, de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes handicapées. Nous avons informé le personnel du gouvernement des préoccupations clés en matière de sécurité et d'admissibilité des membres enceintes ou nouvellement mères. Le personnel du gouvernement était très à l'écoute des inquiétudes dans le domaine de la santé buccodentaire et nous a assuré qu'il se concentre sur la création de mesures pour bien faire les choses.

Nous avons reçu une clarification sur les questions qui nous ont été posées en lien à l'AE et à la PCU. Le revenu obtenu du Programme de prestations spéciales, comme les **prestations de maternité et parentales**, compte vers le revenu minimum de 5 000 \$ requis pour obtenir la PCU, mais les **prestations de maladie ou régulières de l'assurance-emploi ne comptent pas**. Les personnes qui ont des inquiétudes face à la sécurité au travail devraient continuer à avoir des conversations directes avec leur employeur.

Envoyez votre lettre en tant qu'hygiéniste dentaire local!

Participez à la campagne pour mieux faire connaître les exigences en ÉPI pour la réouverture sécuritaire des services d'hygiène dentaire dans votre province ou territoire. Plus de 1000 lettres ont été envoyées d'un bout à l'autre du Canada depuis le début de la campagne. [Cliquez ici](#) pour envoyer votre lettre aujourd'hui!

~

*Veillez demeurer en santé et prendre soin de vous pendant cette période difficile.
Tout le monde peut contribuer au ralentissement de la COVID-19.*